

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-175

SERVICE : Direction des Ressources Humaines

OBJET : Recrutement d'un agent contractuel en contrat unique d'insertion dans le cadre du dispositif des parcours emploi compétences,

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-22 en date du 31 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature du Président au Conseiller Délégué, Monsieur Sébastien GOBERT dans le domaine de l'administration générale et des ressources humaines, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment signer les contrats et conventions ainsi que leurs avenants ;

**CONSIDERANT** que le dispositif du parcours emploi et compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ;

**CONSIDERANT** que la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable sur le marché du travail ;

**CONSIDERANT** que l'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de travail droit privé qui bénéficiera de l'exonération de charges appliquée à ce type de contrat ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer cet emploi non permanent afin de l'affecter au SIVOS de CONFRANCON-CURTAFOND ;

## DECIDE

**D'AVOIR RECOURS** au recrutement d'un agent contractuel au sein du SIVOS de CONFRANCON-CURTAFOND, en contrat unique d'insertion dans le cadre du dispositif des parcours emploi compétences, selon les caractéristiques et conditions suivantes :

- Contenu du poste : intervention en milieu scolaire en surveillance des enfants, accompagnement dans les classes, entretien des locaux ;
- Durée du contrat : 12 mois à compter du 29 août 2022 ;
- Durée hebdomadaire du travail : 22 heures ;
- Rémunération calculée en référence du SMIC.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 4 août 2022.



Pour le Président et par délégation,  
Le Conseiller délégué

**Sébastien GOBERT**

Délégué à l'Administration Générale et aux Ressources Humaines